

Le Maire,
Maurice BATTAS



Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 022-200056703-20200306-DB20200312-DE

N°2020-03-12

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNO donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

ABSENT(S) / EXCUSE (S):

SECRETARE DE SEANCE : Madame Brigitte MANON

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 44

12- Création d'un dispositif de soutien au développement de l'agriculture bio à Pordic :

Rapporteur : Monsieur Tardy, Adjoint au Maire, chargé des finances.

La municipalité propose de créer un dispositif de soutien financier en faveur du développement de l'agriculture biologique à Pordic.

Elle propose d'arrêter les modalités suivantes pour bénéficier de ce fond :

Avec pour critères cumulatifs à réunir :

- Fond relatif à une dépense d'investissement nécessaire à l'activité agriculture bio du pétitionnaire
- Le pétitionnaire doit être certifié agriculture biologique
- Le pétitionnaire doit être une entreprise pordicaise
- Il doit distribuer ses produits en circuit court (avec de la vente directe au moins sur l'un de ses produits)

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 022-200056703-20200306-DB20200312-DE

Détermination du fond alloué au pétitionnaire :

- Montant alloué du fond : 20 % du projet d'investissement avec une aide plafonnée à 2 000 €
- Si l'investissement n'est pas réalisé dans un délai d'un an, le pétitionnaire devra rembourser la Ville.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale finances ressources humaines le 20 Février 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un dispositif de soutien à l'agriculture bio à Pordic.
- D'adopter les modalités d'octroi de ce nouveau dispositif tels que proposées ci-dessus.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

